

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 80144 Numéro SIREN : 489 634 162 Nom ou dénomination : 4 S

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/012676

4 S
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 32 rue Charles Feige
74120 MEGEVE

489 634 162 RCS ANNECY

(La « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-huit novembre,
A seize heures.

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Les associés présents ou représentés ont signé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxime LEVOTRE, Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la lettre de démission du Président,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- les statuts de la Société

Puis, il déclare que tous les renseignements et documents prescrits par les textes en vigueur et par les statuts de la Société ont été tenus à la disposition des associés au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Démission du Président de la Société,*
- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement,*
- *Pouvoir pour les formalités.*

Après lecture du rapport du Président, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et toutes explications et précisions sont données aux associés, puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et après avoir pris acte de la démission de Monsieur Maxime LEVOTRE de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour,

décide de mettre fin à ses fonctions à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de nommer en remplacement, pour une durée illimitée, et ce, à compter de ce jour :

- La société **SARL FINANCIERE DU LAUTARET**
Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 Euros, dont le siège social est sis 31 Cours Emile Zola – 69100 Villeurbanne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 451 108 542 RCS Lyon, représentée par son Gérant, Monsieur Maxime LEVOTRE.

La société SARL FINANCIERE DU LAUTARET exercera ses fonctions dans les conditions prévues par les dispositions des textes en vigueur et des statuts.

La société SARL FINANCIERE DU LAUTARET a déclaré, par avance, accepter les fonctions de Président de la Société qui viennent de lui être confiées et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance édictée par le Code de commerce susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions.

En outre, l'Assemblée Générale décide que la société SARL FINANCIERE DU LAUTARET ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président ; néanmoins, elle aura droit au remboursement, sur justificatifs, de ses frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

LEVOTRE Maxime

Le Président de la Société

Monsieur Maxime LEVOTRE

LEVOTRE Maxime

Pour la Société SARL FINANCIERE DU LAUTARET

Monsieur Maxime LEVOTRE

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société